

**DEMANDE D'AIDE AU PERMIS DE
 CONDUIRE
 ESSS08432
 ~ Année 2023 ~**

Vous pouvez bénéficier, sous condition de ressources, d'une « Aide au permis de conduire » pour vous aider à financer les frais liés à la préparation du permis B ou du permis moto, pour une personne de moins de 26 ans au moment de la demande.

Cette aide financière prise en charge par le service Action sanitaire et sociale est valable pour l'année en cours.

1 - PARTICIPATION MSA

Paiement en une seule fois, à réception du dossier de demande complet (imprimé de demande + pièces justificatives + factures nécessaires), à hauteur de la dépense réellement engagée et dans la limite maximum de 300€.

Votre Quotient Familial doit être inférieur ou égal à 1000€.

Pour connaître votre Quotient Familial, RDV sur le site Internet de la MSA Provence Azur sur :

provenceazur.msa.fr/Mon espace privé/Mes Services/Famille, logement/Enfance/Mon Quotient Familial

2 – DEMANDEUR (parent allocataire MSA au titre des Prestations familiales ou jeune indépendant assuré maladie en MSA)

N° de Sécurité Sociale :

Pour le jeune indépendant, date de naissance : .../.../.....

Affiliation à la MSA Provence-Azur :

- Droits ouverts en prestations familiales
 Droits ouverts en maladie

Activité :

- Salarié agricole
 Non Salarié agricole
 Autre situation :

Nom – Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Mail :@.....

Situation de famille : Marié(e) Vie maritale (joindre les 2 avis d'imposition) Séparé(e) Divorcé(e)
 Célibataire Veuf(ve) Pacsé(e)

Votre employeur :

Si changement dans votre situation personnelle ou professionnelle depuis votre dernière déclaration fiscale, merci de nous en préciser l'objet et la date :

.....

3 – COMPOSITION DU FOYER

	NOM - Prénoms	Date de naissance	Situation actuelle	Personne concernée par la demande
M		/ /		<input type="checkbox"/>
MME		/ /		<input type="checkbox"/>
1 ^{er} enfant		/ /		<input type="checkbox"/>
2 ^e enfant		/ /		<input type="checkbox"/>
3 ^e enfant		/ /		<input type="checkbox"/>
4 ^e enfant		/ /		<input type="checkbox"/>
5 ^e enfant		/ /		<input type="checkbox"/>

4 – RENSEIGNEMENTS SUR LE PERMIS

Montant total des frais déjà acquittés :€

Autres aides obtenues : 1) Nom de l'organisme : Montant :

ou demandées 2) Nom de l'organisme Montant :

5- CETTE DEMANDE EST A NOUS RENVOYER AVEC LES PIECES JUSTIFICATIVES SUIVANTES DANS LES 3 MOIS APRES L'ACQUITTEMENT DE LA FACTURE ET AU PLUS TARD LE 31/12/2023 OU 31/01/2024 SI LA PREPARATION DU PERMIS A ETE REALISEE EN FIN D'ANNEE :

SOIT PAR COURRIER : MSA PROVENCE AZUR – SERVICE ACTION SOCIALE – CS 70001 – 13416 MARSEILLE CEDEX 20

SOIT PAR INTERNET : PROVENCEAZUR.MSA.FR/MON ESPACE PRIVE/CONTACT & ECHANGES/TRANSMETTRE MES DOCUMENTS

↪ Photocopie complète du ou des avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 des parents (allocataire ainsi que son conjoint ou partenaire de PACS ou concubin, quel que soit le type d'union), si le jeune est rattaché au foyer fiscal.

↪ Si le jeune n'est pas rattaché au foyer fiscal des parents, son avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021, ainsi que celui de son conjoint, partenaire de PACS ou concubin, quel que soit le type d'union, le cas échéant.

↪ En cas de changement récent de situation dans les deux cas précédents, les justificatifs de ressources de l'ensemble des membres du foyer (derniers bulletins de salaire, dernières attestations Pôle Emploi ou justificatifs des retraites).

↪ les justificatifs de dépenses (copies des factures de l'auto-école acquittées de moins de 3 mois d'un montant minimum de 300 €). Pour les sessions ayant lieu en fin d'année, les justificatifs de dépenses (copies des factures de l'auto-école acquittées de moins de 3 mois d'un montant minimum de 300 €) sont à renvoyer au plus tard le 31/01/2024.

↪ Une copie du contrat de formation avec cachet et signature

↪ Les justificatifs des aides éventuellement obtenues.

↪ Un RIB (si changement de coordonnées bancaires)

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU ENVOYE HORS DELAI NE POURRA ÊTRE EXAMINÉ ET FERA L'OBJET D'UN REJET

6 – ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

La MSA Provence Azur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations contenues dans cette déclaration.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausse déclaration (article L 377.1 du code de la sécurité sociale – article L 441.1 du code pénal).

« En foi de quoi, je confirme ma demande et atteste sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements portés sur cet imprimé ».

A

Le

Porter la mention manuscrite "Lu et approuvé".

Signature de l'allocataire :

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) du 2016/679, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'une limitation du traitement et le cas échéant le droit à la portabilité des données que nous enregistrons à partir de vos réponses.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, consultez notre politique de protection des données sur notre site internet www.provenceazur.msa.fr/votre MSA/Informations légales.

MSA PROVENCE AZUR - Service Action Sanitaire et Sociale :

Nous contacter : 04 91 16 58 39

provenceazur.msa.fr/Mon espace privé/Contact & échanges

Nous connaître : provenceazur.msa.fr